

COMMUNE DE SAN-GAVINO-DI-CARBINI

CREATION DE TITRE DE PROPRIETE

**Henri PINNA - Joseph MELGRANI -
Paul CUTTOLI - Louis-Valery VERGEOT -
- Antoine PINNA -
- Notaires associés –
6, Bd Sylvestre Marcaggi
20000 AJACCIO**

Suivant acte reçu par Maître Paul CUTTOLI, Notaire à AJACCIO, le 21 octobre 2022, il a été constaté conformément à l'article 1er de la loi du 06 mars 2017, la qualité de propriétaire de :

1°) Monsieur Alexandre NICOLI, demeurant à SAN-GAVINO-DI-CARBINI
Né à SAN-GAVINO-DI-CARBINI le 30 novembre 1910.
Décédé à SAN-GAVINO-DI-CARBINI le 17 avril 1963 ;

2°) Madame Marie Georgette NICOLI, épouse CHILINI, demeurant à NICE
Née à SAN-GAVINO-DI-CARBINI le 15 août 1915.
Décédée à NICE le 20 janvier 1973 ;

Qui depuis plus de TRENTE ANS (30 ans), ont possédé directement tant directement que du chef de leurs auteurs, conformément aux articles 2261, 2265 et 2272 du Code Civil, les biens ci-après désignés :

A SAN-GAVINO-DI-CARBINI (Corse du Sud)

I) Dans une maison cadastrée section F lieudit **SUBBARIACCIO** N°675 pour 01 a 13 ca
Les lots N°1 soit une cave formant l'entier sous-sol ;
N°2 soit un appartement ayant son entrée indépendante et composant l'entier rez-de-chaussée ;

II) Diverses parcelles de terre cadastrées section F lieudit **CUCCIARI** N°1 pour 06 ha 13 a 88 ca, lieudit **TANGHICCIOLA** N°634 pour 06 a 90 ca, lieudit **ORTO CASA** N° 649 pour 85 ca, lieudit **FORTE** N°653 pour 02 a 28 ca, lieudit **SUBBARIACCIO** N°672 pour 01 a 18 ca ;

Conformément à l'article 1er de la loi du 06 mars 2017 :

« Lorsqu'un acte de notoriété porte sur un immeuble situé en Corse et constate une possession répondant aux conditions de la prescription acquisitive, il fait foi de la possession, sauf preuve contraire.

Il ne peut être contesté que dans un délai de 5 ans à compter de la dernière des publications de cet acte par voie d'affichage, sur un site internet et au service de la publicité foncière. »

Adresse mail de l'étude : scp.pmc@notaires.fr.

Pour avis Maître Paul CUTTOLI